

# Vos démarches en ligne Guide pratique d'accompagnement au dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez **saisir par voie électronique une commune\*** pour déposer votre **demande d'autorisation d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme\*\*) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

# Le dépôt en ligne, c'est...

- > Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de d'efficacité et de transparence sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



<sup>\*</sup> pour savoir si la commune dispose du Téléservice mis en œuvre par l'ATIP, rendez-vous sur notre site de dépose en ligne <u>https://appli.atip67.fr/quichet-unique</u>, et consultez la rubrique « liste des communes connectées à ce portail » au-dessus du formulaire d'authentification. A défaut, rendez-vous sur le site de la commune.

<sup>\*\*</sup> y compris les demandes de prorogations et les demandes de modificatifs et de transfert de permis dont les autorisations initiales ont été traitées par téléservice.

## Comment faire ?

### 1. Je crée mon compte professionnel

#### Connectez-vous au téléservice : <u>https://appli.atip67.fr/guichet-unique</u>

#### et créez votre compte professionnel

#### Munissez-vous de votre n° SIRET !

Après validation de votre demande de création de compte professionnel par l'administrateur du service, vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)



Nous vous conseillons de ne créer qu'un compte pour permettre l'accès aux demandes en cas d'absence de collaborateurs. Plusieurs personnes peuvent utiliser simultanément le même compte.

Attention ! Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.

Guichet u	Ini	ique	•
Autorisations	&	fon	cier

Connexion c votre o	ou création de espace
L Particulier	~
🔄 Email / Identifiant	
Mot de passe	
Con	nexion
J'ai oublié mon mot de pa Créer un compte Particul	asse. ier / Professionnel.

### 2. Je dépose ma demande en ligne

#### Préparez votre dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant de la commune où se situe le projet, qui sera à même de vous guider à chaque étape :

- ➡ Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain (Plan Local d'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme);
- Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier ;

Connectez-vous à votre compte et cliquez sur « Déposer » dans le bandeau supérieur de l'écran





Avec un compte professionnel vous avez la possibilité de bénéficier du remplissage automatique des informations concernant le demandeur : cliquez sur « Renseigner mes informations » si vous êtes le demandeur !

Remplissage automatique
Vous pouvez remplir les informations de la personne avec vos informations.

Si vous déposez pour un tiers (votre client, votre mandataire), vous pouvez vous identifier en destinataire des courriers transmis durant l'instruction du dossier.

#### Validez votre dépôt

Vous pouvez ajouter une référence de dossier qui vous permettra d'identifier vos demandes avec vos propres références.

Vous recevrez par mail votre accusé de réception électronique (précédé d'un accusé d'enregistrement électronique).

### 3. Je suis l'avancement de ma demande

Vous serez informé par mail de la mise à disposition dans votre espace de tout nouveau document lié à l'instruction de votre dossier (demande de pièces complémentaires, modification du délai légal d'instruction, décision, etc.). Rendez-vous dans votre espace pour en prendre connaissance !



Si des pièces complémentaires vous sont demandées, vous les déposerez via le téléservice :



Cliquer sur « Déposer des pièces »

/otre dossier est <u>en atte</u>	nte de pièces	
<b>Type de dossier :</b> PC ×	XXX XX X XX	
Objet de la demande :	ermis de construire pour une maison individuelle	
<b>Déposé le</b> xx/xx/xxxx s	r la commune de xxxxxxx	
Au adresse du terrain		
Parcelles : références	adastrales	-
Voir l'avancement du de	ssier	
Accéder aux pièces et (	prrespondances du dossier (2)	
Déposer des pièces		
Dénoser un retrait		

#### Puis ajouter vos fichiers et valider le dépôt

Code	Description	Date demande
PCMI02	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] 💡	xx/xx/xxxx Ajouter un fichier
	Aucun fichier	

#### Attention au délai indiqué dans le courrier pour compléter votre dossier !

#### Vous pouvez consulter à tout moment votre dossier dans votre espace :

Sur la page d'accueil, vous retrouvez toutes vos demandes en cours, et leur état d'avancement.



Vous pouvez également suivre vos demandes en cours et terminées dans un tableau de bord.

Cliquez sur « En cours » ou sur « Terminés »



Puis filtrez le tableau par nom de dossier, par commune, par numéro étude, ou utilisez le champ « Recherche » pour retrouver un dossier.

Liste des dossiers en cours								
10 V Ilgnes par page								
Nom du dossier	<u>l</u> ≛ Type _l↑	Date dépôt	Adresse	Commune 11	Parcelles	Numéro étude	État	Actions
CU 067 482 21 R0005	CU	08/11/2021	RUE DE L E RUE DE L ECOLE	67000 STRASBOURG	67482 01 234	Vente MEYER/SCHMIDT	En cours d'instruction	B 🖻
CU 067 482 21 R0013	CU	07/12/2021	123456	67000 STRASBOURG	67482 1 123		En cours d'instruction	B 🖻
CU 067 482 21 R0014	CU	07/12/2021	123	67000 STRASBOURG	67482 1 1	Test ATIP	En cours d'instruction	R 🖻
PC 067 482 21 R0011	PC	06/10/2021	Place du Quartier Blanc	67000 STRASBOURG	67482 A 123		En attente de pièces	B 6
PC 067 482 21 R0014	PC	12/10/2021	test test	67000 STRASBOURG	67482 A 1100		En cours d'instruction	B 🖻
De 1 à 5 sur 5 lignes								<ul> <li>– 1 →</li> </ul>

# Démat.ADS : votre mairie vous accompagne !